



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse

Mamoudzou, lundi 20 avril 2020

Nouveau report au 20 mai 2020 de la date limite des dépôts de demandes de subvention pour l'appel à projets Fonds de Développement Social (FDS)

La mesure n°17 du plan pour l'avenir de Mayotte de mai 2018 prévoit la mise en place d'un **Fonds de développement social (FDS)** visant à améliorer le financement de structures ou projets dans les domaines du soutien à la parentalité, de l'éducation et de la prévention sanitaire, des dispositifs d'accueil de la petite enfance, de l'offre culturelle et de loisir, des services à la personne et des opérations de résorption de l'habitat insalubre.

L'État et le Conseil départemental de Mayotte, chef de file de l'action sociale, soulignent la nécessité de pouvoir mettre en place un Fonds de Développement Social pour renforcer les actions de prévention sanitaire et sociale, l'offre éducative dès la petite enfance, le développement des structures d'insertion sociale et professionnelle sur l'ensemble du territoire.

C'est dans ce cadre qu'un protocole d'accord pour la mise en œuvre de ce fonds a été signé le 23 avril 2019.

Cette première expérimentation avec un cofinancement partagé en faveur de nombreux porteurs de projets du territoire a permis de développer l'offre de prestations aux publics vulnérables et d'initier des projets innovants sur le territoire de Mayotte.

Pour cette année, la démarche partenariale est renouvelée dans le cadre d'un appel à projets dédié au FDS initialement lancé jusqu' au 31 mars 2020.

Au regard du contexte actuel et des conséquences liées à l'épidémie de COVID-19, le délai de dépôt des demandes de subventions FDS 2020, qui avait d'abord été reporté au 17 avril, le sera à ce stade jusqu'au 20 mai 2020 sur la plateforme « démarches simplifiées » de la Préfecture.